



● ● ● ●  
**Procès verbal**  
**Conseil Communautaire**  
**29 avril 2021**  
 Présidé par Jean-Yves Brenier

*Étaient présent(e)s*

Karim Améziane — Veyssillieu (à distance)	Bernard Jarlaud — Morestel
Richard Arnaud — Chozeau (à distance)	Estelle Keller — Morestel
Thierry Bekhit — Saint Romain de Jalionas	Thierry Lagrange — Les Avenières Veyrins Thuellin
Maurice Belantan — Vézeronce Curtin	Séverine Barbut (supp) — Courtenay (à distance)
Martine Bert — Vézeronce Curtin	Stéphanie Lienemann — Villemoirieu
Aurélien Blanc — Saint Marcel Bel Accueil	Frédérique Luzet — Saint-Victor de Morestel
Alexandre Bolleau — Sermérieu	Jean-Pierre Marcel — Hières-sur-Amby
Olivier Bonnard — Creys-Mépieu (à distance)	Annick Merle — Frontonas
Jean-Yves Brenier — Leyrieu	Eric Morel — Trept
Lucette Brissaud — Tignieu Jameyzieu	Léon-Paul Morgue — Vernas
Bernard Castilla — Les Avenières Veyrins Thuellin	Alain Moyne-Bressand — Crémieu
Rémi Chatelat — Frontonas	Nathalie Péju — Porcieu-Amblagnieu
Nora Chebbi — Annoisin Chatelans	Marie-Lise Perrin — Morestel
Christelle Chieze — Saint-Chef (à distance)	Didier Pilon — Dizimieu (à distance)
Christiane Drevet — Montalieu-Vercieu	Gilbert Pommet — Tignieu Jameyzieu
Alexandre Drogoz — Saint-Chef (à distance)	Annie Pourtier — Le Bouchage
Cécile Dugourd — Tignieu-Jameyzieu	Joseph Quiles — Optevoz (à distance)
Anne-Isabelle Erbs — Saint-Chef (à distance)	Camille Regnier — Vignieu
Luc Foissier — Soleymieu (à distance)	Philippe Reynaud — Tignieu Jameyzieu (à distance)
Christian Franzoï — Vénérieu (à distance)	Yvon Roller — Siccieu Saint Julien Carizieu (à distance)
Youri Garcia — Les Avenières Veyrins Thuellin	Jean-Yves Roux — Vasselin
Frédéric Géhin — Corbelin	Simone Salas — Les Avenières Veyrins Thuellin
Nicole Genin — Saint Sorlin de Morestel	Jean-Louis Sbaffe — Tignieu-Jameyzieu
Grégory Gibbons — Panossas (à distance)	Frédéric Vial — Morestel
Eric Gilbert — Crémieu	Nicole Sitruk — Les Avenières Veyrins Thuellin (à distance)
Nathan Gomes — Tignieu Jameyzieu (à distance)	Francis Spitzner — Vertrieu
Frédéric Gonzalez — Bouvesse Quirieu	Eric Sucillon — Moras
Sylvain Granger — Brangues (à distance)	Stéphanie Tavernese Roche — La Balme les Grottes (à distance)
Sophie Guillaud-Pivot — Corbelin	Denis Thollon — Saint Baudille de la Tour (à distance)
Laurent Guillet — Saint Hilaire de Brens (à distance)	
Azucena Hernandez — Crémieu (à distance)	

**Ont donné pouvoir :**

*Bernard Attavay donne pouvoir à Rémi Chatelat.  
Dominique Desamy donne pouvoir à Maurice Belantan.  
Christian Giroud donne pouvoir à Christiane Drevet.  
Jérôme Grausi donne pouvoir à Corinne Georges.*

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :**

Stéphane Lefevre - Courtenay	Maria Sandrin – Arandon Passins
------------------------------	---------------------------------

*La séance est ouverte.*

Tout d'abord, le Président fait part d'une pensée très émue et demande une minute de silence en hommage à Stéphanie Monfermé, assistante à la police de Rambouillet, lâchement assassinée dans son commissariat le 23 avril 2021.

Le Président annonce également le décès de Philippe Tiersen, Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère, disparu la semaine précédente des suites du covid.

Enfin, il laisse la parole à Frédérique Luzet.

Frédérique Luzet déclare avec émotion avoir été destinataire d'un courrier de la part de Claire Thoinet, qui était journaliste à l'Essor et certainement connue de tous les membres du conseil communautaire. Elle est décédée lundi 26 avril 2021 des suites d'un cancer généralisé. Frédérique Luzet témoigne que Claire Thoinet a aimé travailler avec les élus des Balcons du Dauphiné, en espérant que ces derniers garderaient de bons souvenirs de tout le travail mené ensemble, sur le territoire.

*L'assemblée procède à une minute de silence.*

Ensuite, le Président souhaite la bienvenue à Pierre Prioton, directeur des ressources humaines et Coralie Marcelo, directrice de l'économie et du tourisme.

Comme annoncé, il confirme que les comités de travail commencent à s'organiser dans plusieurs domaines, au regard du vote du budget et de l'arrivée de certains directeurs. À ce titre, le Président est satisfait de constater que ces comités sont très attendus et remercie les élus pour leur patience. Il les informe que les convocations aux prochains comités de travail ne tarderont pas à leur parvenir, en fonction également des possibilités offertes par le calendrier de déconfinement.

Avant de procéder à l'appel, le Président souhaite faire un point sur la situation sanitaire et vaccinale. Les audioconférences avec les communes de l'intercommunalité se poursuivent tous les mercredis à 18 h pour partager les dernières informations. En ce qui concerne les Balcons du Dauphiné, les nouvelles sont plutôt très bonnes. En effet, la dotation iséroise est passée de 29 000 doses hebdomadaires à 39 000 doses hebdomadaires. La Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Montalieu-Vercieu est montée en puissance pour proposer bientôt quatre lignes de vaccination avec 1 100 doses. De plus, 2 000 doses seront allouées au centre de Montalieu-Vercieu, à compter du 10 mai 2021. Pour précision, les professionnels de santé de la MSP ne procèdent plus aux vaccinations dans leurs locaux, mais au sein de l'espace Ninon-Vallin, depuis le 26 avril 2021. Le président en profite pour remercier les équipes de la commune de Montalieu-Vercieu pour la mise en place de ce nouveau centre de vaccination, en un temps record. Il adresse également ses remerciements aux communes ayant apporté leur soutien tant matériel qu'humain, notamment par des ressources des CCAS. Enfin, il remercie Annie Pourtier, pour sa réactivité et son investissement, dans le cadre de sa délégation à l'avenir médical. En effet, elle a su répondre à une demande exprimée le mercredi pour une ouverture du centre le lundi suivant. Elle sait toutefois que son travail va se poursuivre puisqu'à compter du 17 mai 2021, le centre de vaccination de Pont-de-Chéruy va se pérenniser, avec 1 000 doses hebdomadaires, dans un premier temps. Cette démarche traduit la volonté des Balcons du Dauphiné alliée à Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné (LYSED) de disposer d'un centre à l'est du territoire, au cœur de l'agglomération pontoise.

Par ailleurs, à la réception d'un comité de presse du gouvernement et avec confirmation de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le président informe que les présidents, assesseurs et secrétaires de bureaux de vote, ainsi que le personnel communal en appui pour l'organisation des élections, seront prioritaires à la vaccination. Dans la mesure où l'intercommunalité va donc disposer d'une dotation conséquente en doses de vaccin, en mai 2021, le président propose que les conseillers communautaires fassent remonter les besoins en vaccination, en sollicitant les élus et les collaborateurs, afin d'établir des listes à transmettre aux équipes médicales de ces deux centres de vaccination. Il rappelle alors l'importance du rôle de la communauté de communes dans la centralisation de ces besoins.

Enfin, le président explique la prochaine évolution du calendrier vaccinal. Ainsi, dans un premier temps, à compter du 15 mai, la vaccination nationale sera ouverte aux personnes âgées de plus de 50 ans. Dans un second temps, elle sera ouverte à toute la population de plus de 18 ans. Une accélération de ce calendrier est cependant envisageable au regard du nombre de doses, un peu plus important que prévu. Quoi qu'il en soit, le président assure que le territoire est prêt pour une vaccination de grande ampleur.

Annie Pourtier confirme qu'un travail conséquent a été réalisé pour le centre de vaccination à Montalieu-Vercieu. Elle s'associe aux remerciements formulés par le Président, notamment envers Christiane Drevet, le maire et les agents communaux de la commune de Montalieu-Vercieu. Elle fait également part de l'entrée de la culture au sein de ce centre, comme cela a pu être relayé par la presse.

Selon elle, c’est un moyen de faire travailler en transversalité les politiques et d’inclure l’art dans un lieu où il n’est pas forcément attendu. Aussi, Anne Pourtier salue le travail accompli par les professionnels de santé. Elle pense notamment aux infirmiers libéraux du territoire, mobilisés pour ce centre, à hauteur de 80 % de leur effectif. Enfin, elle précise le fait que l’allocation de 2 000 doses à partir du 10 mai comme annoncé la veille par le directeur de l’ARS, impliquera une organisation supplémentaire, en intégrant des externes en médecine. Selon elle, c’est une situation de bon augure pour la politique santé, à court et moyen terme.

Enfin, le président félicite Camille Régnier, nouvellement élue maire de Vignieu.

*Frédéric Géhin est désigné secrétaire de séance.*

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mars 2021**

En l’absence d’observation, le président propose d’approuver le compte-rendu.

- ***Le conseil communautaire approuve le compte-rendu de la séance du 25 mars 2021 à l’unanimité des membres présents ou représentés.***

### **RESSOURCES**

#### **1. Signature du marché de fournitures et acheminement d’électricité et services associés**

Le président explique le report de cette délibération en raison de l’incendie survenu au centre OVH qui avait empêché la tenue de la bonne tenue de la procédure.

En premier lieu, Aurélien Blanc rappelle qu’en suivant la fin des tarifs réglementés au 31 décembre 2020, la communauté de communes a bénéficié d’un contrat de transition, durant quelques semaines. De plus, au vu de la complexité du marché, l’entreprise Opéra Énergie a apporté son aide pour cette consultation, comme AMO, dont il en énumère les caractéristiques principales :

- La forme de la consultation correspond à un appel d’offres ouvert avec attribution en 28 h.
- C’est un lot unique C4 (inférieur à 36 kVA) – C5 (supérieur à 36 kVA).
- La durée est de 2 ans et 7 mois, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021.
- Le critère de jugement des offres est de 80 % prix/20 % technique.
- La démarche d’énergie verte est à souligner.
- L’approvisionnement correspond à ARENH (prix indexé).
- La structure du prix et l’évolution du prix sont prévues dans le BPU.
- Le périmètre comprend une quarantaine de points de livraison.

En second lieu, il informe de la remise de quatre offres dans les délais : EDF, E-PANGO, GEG et Total Direct Énergie. Le rapport d’analyse d’Opéra Énergies a été remis pour une présentation en Commission d’Appel d’Offres (CAO), qui s’est tenue, en visioconférence, le 7 avril 2021 à 15 h. C’est l’entreprise Total Direct Énergie qui a été retenue pour un montant de 173 058 euros TTC. La prestation supplémentaire éventuelle choisie en énergie renouvelable sur 100 % est comprise. Par ailleurs, l’écart entre le marché actuel et le marché futur est de - 29,7 % sur la partie énergie pour les sites C4 et de - 3 % sur les sites C5.

Selon Aurélien Blanc, il est à retenir que 23 dossiers ont été retirés à la base, pour ce marché dont la durée court jusqu’au 31 décembre 2023. Par la suite, la communauté de communes bénéficiera du groupement de commandes de TE38, à laquelle elle a adhéré récemment.

Comme le montant de cette consultation dépasse le seuil des 100 000 euros, la délibération doit être présentée en conseil communautaire pour entériner le choix de la CAO de retenir l’entreprise Total Direct Énergie.

Le président propose de passer au vote tout en précisant que Gilbert Pomet ne souhaite pas prendre part au vote.

- ***Le conseil communautaire autorise l’attribution du marché de fourniture et d’acheminement d’électricité à l’entreprise Total Direct Énergie, à la majorité des membres présents et représentés.***

## **2. Désignation d'un nouveau représentant au conseil d'exploitation de la régie des eaux**

Sylvain Granger rappelle que les membres du conseil d'exploitation de la régie des eaux ont été désignés, par délibération en date du 17 septembre 2021.

Suite à la démission de monsieur Cossiaux de ses fonctions, il convient de désigner un nouvel élu. En concertation avec le président, il propose la candidature de Jacques Bracco, actuel maire de Villemoirieu. Il était auparavant le président du Syndicat Intercommunal Mixte d'Assainissement du Girondan.

En l'absence d'autres candidatures, le président propose d'élire Jacques Bracco.

***Le conseil communautaire approuve la désignation de Jacques Bracco en tant que représentant des Balcons du Dauphiné, au sein du conseil d'exploitation de la régie des eaux, à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Afin d'introduire les points suivants, le président rappelle l'engagement de l'exécutif selon lequel toute création de poste est soumise à l'avis du conseil communautaire. Pour cette séance, il est question de postes liés au renforcement des fonctions support, déjà budgétisés dans le budget voté en mars 2021, ainsi que des postes liés à des opportunités.

## **3. Création de deux emplois permanents au service communication**

Tout d'abord, Aurélien Blanc souligne que toutes les créations de postes font écho aux conférences budgétaires. C'est important, car ces rencontres ont permis de faire ressortir les demandes des vices-présidents, mais aussi celles des services.

Ensuite, il est à noter que la communication prend une importance sous différents moyens et thématiques, tant à l'interne qu'à l'externe. Actuellement, la direction de la communication, occupée à temps plein par Émeline Cantinol, a pour mission de définir la stratégie et de la déployer.

Début 2020, dans cette optique, la communauté de communes a recruté une apprentie, à 0,7 ETP, pour développer sa présence dans l'événementiel, notamment sur les réseaux sociaux et dans d'autres organisations. Néanmoins, aujourd'hui, certaines thématiques ne peuvent pas être traitées comme elles le devraient. Par conséquent, il est proposé de créer deux postes pour des personnes physiquement déjà présentes. À ce titre, Aurélien Blanc précise que la personne terminant sa période d'apprentissage en septembre 2021 serait remplacée selon les dispositions de recrutement. Aussi, pour retrouver une logique entre l'interaction entre l'intercommunalité et l'EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial), un agent de l'EPIC actuellement à 80 % sur la communication et 20 % sur l'accueil pourrait intégrer la communauté de communes. Budgétairement, le chapitre 012 augmentera, mais le 065 en sera diminué au regard de la participation à l'EPIC.

Le président reformule qu'il s'agit de rationaliser ce service de manière à disposer d'une communication qui soit Balcons du Dauphiné et EPIC. Concrètement, il est question d'un passage de 0,7 à 1 ETP pour transformer le poste d'apprentie en poste pérenne. La personne venant de l'EPIC travaillera à 100 % pour la communication, soit + 0,2 ETP. Au total, il s'agit de financer un demi-poste au titre du 012.

Olivier Bonnard en déduit alors que l'EPIC n'est plus un organisme autonome et indépendant en ne disposant plus de sa propre communication. C'est pourquoi il y voit plutôt une suppression de poste à l'EPIC. Alors qu'au contraire, il pense que l'EPIC a été créé pour être réactif sur des événements du quotidien.

Le président rétorque qu'il ne s'agit pas de déshabiller l'EPIC. Aussi, il reconnaît toute l'utilité de l'organisme au service des Balcons du Dauphiné, de même que la communauté de communes l'est pour ce dernier. En l'occurrence, l'idée est de créer un véritable service conjoint de communication avec une montée en compétence en ayant un service complet de trois personnes travaillant ensemble au bénéfice des Balcons du Dauphiné et de l'EPIC. Par ailleurs, il est convaincu de la réactivité de l'équipe, comme Émeline l'a prouvé à plusieurs reprises. Enfin, il n'y a pas de sujet sur l'indépendance de l'EPIC puisque son fonctionnement demeure inchangé, avec l'intégration des socioprofessionnels. En résumé, le président transmet l'objectif d'une communication globale et efficace pour tout le territoire.

Denis Thollon n'est pas opposé à la création d'un poste en communication. En revanche, il craint que le transfert d'une personne vers ce service de l'intercommunalité ait pour conséquence la suppression d'un poste au sein de l'EPIC. Il souhaite également connaître le nombre de salariés au sein de l'EPIC.

Procès-verbal – Conseil communautaire du 29/04/2021 – Approuvé en conseil communautaire le 27/05/2021 à l’unanimité  
Le président explique alors que l’EPIC est indépendant avec un fonctionnement différent de celui d’une collectivité territoriale. Il n’est pas piloté par le conseil communautaire.

Denis Thollon aimerait alors savoir ce qui va être décidé pour l’EPIC, afin de savoir s’il y a une ou deux créations de postes, en déguisant un peu cette démarche.

Le Président répond que rien n’est déguisé.

Frédérique Luzet prend l’exemple de l’office de tourisme, où seule une personne est chargée de la communication. Lorsque celle-ci est absente, il n’y a pas de solution pour la remplacer, ce qui a engendré parfois quelques situations complexes, notamment en matière de gestion des réseaux sociaux. Il en est de même pour la communauté de communes qui souffre d’un manque de personnel pour la gestion de cette communication digitale. Autre exemple, alors que l’EPIC réalise des vidéos du territoire, la communauté de communes aussi travaille sur la production de vidéos institutionnelles. L’idée consiste alors à ne pas réfléchir chacun de son côté, mais bien de rassembler des projets qui vont de concert. Aujourd’hui, force est de constater qu’avec une seule personne à l’EPIC, à 80 %, toutes les demandes ne sont pas honorées pour promouvoir au mieux le territoire. Disposer d’une équipe de trois personnes qui collaborent permettra d’enrichir le travail. Il n’empêche que la personne venant de l’office de tourisme sera toujours attirée à la communication de l’EPIC, même si, effectivement, le poste ne sera plus à l’EPIC. Une délibération sera prise en ce sens.

Philippe Reynaud est attentif à la réaction de l’EPIC dont les membres auraient pu y voir une altération de leur autonomie. Mais, il affirme que, du point de vue de l’EPIC qui s’est réuni dernièrement, cette solution de renforcer un service plutôt que de disperser les ressources, est perçue comme tout à fait judicieuse et très largement partagée.

Olivier Bonnard est bien convaincu qu’il n’y a pas de dissimulation de poste. En outre, il voudrait s’assurer que la baisse de la subvention qui concerne l’EPIC en proportion du poste a bien été prise en compte.

Frédérique Luzet est consciente que ce point va être en question. Pour l’heure, il s’agit de procéder à la création du poste, ce qui ne signifie pas que la personne de l’EPIC va intégrer la communauté de communes dès le lendemain et changer de statut.

Aurélien Blanc rappelle que le compte 012 augmente, mais que le compte 65 avec la participation à l’EPIC diminuera automatiquement pour ce qui concerne ce poste. Cela n’avait pas été voté au budget bien que cela se traduise par une baisse de subvention à l’EPIC lors du prochain budget, à hauteur de la rémunération du poste qui n’existera plus.

Frédérique Luzet précise que le caractère indépendant de l’EPIC relève d’un budget propre et du fait que cet organisme est composé de personnes élues et de socioprofessionnels. Pour autant, il porte la compétence tourisme de la communauté de communes. À ce titre, elle se satisfait de constater la présence des socioprofessionnels lors des rencontres mensuelles et confirme qu’ils comprennent l’envie de travailler, plus logiquement, ensemble. Elle cite alors un exemple dans le domaine informatique où l’EPIC rencontre des difficultés. Il n’est pas question de faire appel à un organisme extérieur alors qu’au sein des Balcons du Dauphiné, du personnel est compétent pour les résoudre. Là encore, il est question de rationaliser les ressources et les moyens pour développer la compétence intercommunale du tourisme et faire de ce tourisme un générateur de recettes. À ce titre, le tourisme a été rattaché à la direction de l’économie et du tourisme des Balcons du Dauphiné.

Le président spécifie que le budget de l’EPIC est effectivement indépendant de celui de la communauté de communes, mais qu’une subvention de plus de 500 000 euros a été votée. Ainsi la communauté de communes est légitime dans son paramétrage de la politique du tourisme de l’EPIC, en concertation avec les socioprofessionnels.

**Le conseil communautaire approuve la création de deux postes permanents à temps complet, à la majorité des membres présents et représentés avec une abstention.**

#### **4. Création de deux emplois à la direction patrimoine**

Aurélien Blanc explique que la direction du patrimoine réalise des missions nombreuses et variées avec un panel de locaux, de sites touristiques, de zones d’activités et d’équipements très conséquents. Il entend la réflexion portant sur la répartition des tâches et est certain qu’elle mènera à une organisation plus cohérente. À ce jour, ce service se compose d’un directeur, de deux agents techniques affectés au patrimoine bâti et de

Procès-verbal – Conseil communautaire du 29/04/2021 – Approuvé en conseil communautaire le 27/05/2021 à l’unanimité deux autres au patrimoine non bâti. Il est alors proposé au conseil communautaire de créer deux postes d’agents techniques. Même si cette solution demeure en deçà de la réalité des besoins, elle permettra au service de fonctionner dans de meilleures conditions et de pallier à certains manques qui pourraient porter préjudice sur le moyen et le long terme.

Frédéric Vial est tenté de dire que la communauté de communes est riche en patrimoine et pauvre en moyens humains pour ce qui concerne les services techniques.

Il ne faut d’ailleurs pas oublier que, parmi les cinq membres de l’équipe, un agent travaille de façon conséquente au sein de la piscine. Par ailleurs, il donne quelques chiffres permettant de décrire le service du patrimoine :

- 32 structures pour la petite enfance et l’enfance ;
- 9 installations pour le patrimoine sportif, dont un gymnase, une piscine, un terrain de football, une piste d’athlétisme ;
- 39 km à l’est et 25 km à l’ouest de la véloroute ViaRhôna, 18 km de Voies Vertes ;
- Le nouvel hôtel communautaire à Arandon-Passins, deux Maisons de Santé à Montalieu-Vercieu et à Morestel ;
- Des logements dans les casernes de pompiers de Montalieu-Vercieu et des Avenières-Veyrins-Thuellin ;
- Un espace France Service à Morestel, un second prévu à Villemorieu, etc.

Après de nombreux échanges avec le directeur, Kévin Yamalis, Frédéric Vial ne peut que constater que les services techniques des Balcons du Dauphiné n’agissent que pour des actions curatives. Ce manque sur le plan préventif le dérange, sans parler de toutes les contraintes de sécurité et de contrôle sur des équipements pour les jeunes, par exemple. Selon lui, cette situation est la conséquence d’une ambition effacée. Aussi, il annonce que deux créations de postes suivront assez rapidement d’autant plus que le patrimoine de la régie des eaux pourrait être intégré au même titre que le reste du patrimoine.

Comme pour le budget, Denis Thollon constate un manque de moyens. D’abord, il est interpellé sur le fait qu’une structuration est déjà prévue. Il répète, comme lors de la séance précédente, qu’une convention avec chaque commune pourrait permettre la réalisation des contrôles obligatoires et autres tâches comme l’entretien de la ViaRhôna, au niveau local, sans que les agents de la communauté de communes aient à traverser tout le territoire, pour un simple changement d’ampoule, par exemple. Également, la discussion devrait porter sur la partie facturation, entre l’intercommunalité et les communes, pour tout ou partie de ces travaux. Ensuite, Denis Thollon est surpris du nombre de deux supérieurs hiérarchiques pour un service de cinq agents, comme s’il y avait « *plus de chefs que d’indiens* ». Pour ces raisons, Denis Thollon se positionne contre ces créations de postes, tant que l’organisation des services techniques et le conventionnement avec les communes membres ne seront pas connus.

Frédéric Vial souhaite connaître le nombre d’agents techniques pour la commune de Saint-Baudille-de-la-Tour.

Denis Thollon répond que la commune dispose de 1,2 ETP.

Frédéric Vial considère alors que la communauté de communes a des moyens moindres, en proportion. Effectivement, il annonce que le comité de travail va travailler, avec les maires, à des conventions, afin d’éviter des déplacements trop lointains aux agents techniques intercommunaux pour toutes les missions. En outre, il n’est pas question que les travaux relevant de la communauté de communes soient accomplis par les agents des communes, de façon générale. Il y a donc toute une définition des limites de prestations des communes à établir pour garantir que la communauté de communes garde bien son rôle de gestionnaire.

Le président évoque une quarantaine de décisions prises dans le cadre de sa délégation, sur proposition de Frédéric Vial, qui concernent des contrats d’entretien conclus de gré à gré, après obtention de plusieurs devis comparatifs, avec des entreprises du territoire. Les Balcons du Dauphiné se doivent de se structurer pour superviser tous ces travaux. De plus, cela exprime le besoin de la communauté de communes de disposer d’agents formés pour réaliser des cahiers des charges et capables de lancer des consultations. Or, les agents exécutants ne disposent pas, tout le temps, de ce type de compétences. Ce manque de ressources qualifiées, pour la communauté de communes, constitue un problème. Par ailleurs, le président se veut clair : de vrais engagements pour le travail de mutualisation avec les communes ont été donnés et une convention-cadre, permettant la contractualisation avec ces dernières, a été signée. La dynamique actuelle est bien d’avancer avec le comité de travail pour essayer de rattraper le retard engendré.

Frédéric Vial confirme que la réflexion en cours a pour but une organisation plus structurée et qu’une seule personne pour superviser quatre agents techniques ne serait pas adaptée au vu de la charge de travail.

Laurent Guillet rejoint rejoindre les propos de Denis Thollon au sujet de la structure hiérarchique du service.

**Le conseil communautaire approuve la création d’un poste permanent à temps complet à pourvoir par un agent de catégorie B de la filière technique et d’un poste permanent à temps complet à pourvoir par un agent de catégorie C de la filière technique, à la majorité des membres élus et représentés, avec deux voix contre et une abstention.**

#### **5. Création d’un emploi non permanent pour un contrat de projet - chef de projet petites villes de demain**

Le Président explique que les créations de postes qui suivent correspondent à des opportunités.

Pour ce qui concerne le programme petites villes de demain, il s’agit du portage du poste par la communauté de communes, en accord avec la commune de Crémieu. Ce programme vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants et à leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leur projet de territoire. Il est piloté par l’Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). Pour les Balcons du Dauphiné, les six polarités de bassins de vie avaient candidaté en 2020 et l’État avait retenu la seule candidature de Crémieu. Néanmoins, il est possible de décliner ce travail sur les autres polarités de bassins de vie et apprendre de cette expérience. Concrètement, des moyens sont mis à disposition de la commune et de la communauté de communes pour définir la stratégie globale et, notamment, le portage financier du poste de chef de projet qui sera subventionné par l’État à 75 %. C’est alors la communauté de communes qui portera ce poste et qui percevra cette subvention, en mettant cette ressource à disposition de la commune de Crémieu et de l’intercommunalité.

Aurélien Blanc énonce les objectifs du poste de chef de projet :

- La conception et le pilotage du projet territorial ;
- La programmation des actions opérationnelles ;
- L’animation d’un réseau de partenaires locaux ainsi que la participation au réseau national (formation et échanges d’expériences) ;
- Le conseil aux instances.

Aurélien Blanc précise qu’il s’agit d’un poste non permanent qui commencerait par une première étude sur 18 mois. Aussi, il partage le fait que d’autres communes ont été récompensées au sein des intercommunalités voisines comme La Côte Saint-André pour Bièvre Isère et La Tour-du-Pin pour les Vals du Dauphiné.

Le président ajoute que le caractère non permanent du poste est imposé par l’État, l’idée étant de solliciter un recrutement externe.

Olivier Bonnard fait alors une remarque générale, étant toujours un peu gêné par les dispositifs mis en place par l’État alors qu’il reproche aux collectivités d’embaucher à outrance. De plus, comme pour Natura 2000, leurs aides au fil du temps ont tendance à diminuer. Par ailleurs, il aimerait savoir de quelles manières sont réparties les 25 % restants.

Le président répond que cette partie est intégralement prise en charge par la communauté de communes. En effet, l’idée n’est pas de subventionner Crémieu plus que les autres communes, mais bien de bénéficier de cette expérience au niveau du territoire, grâce à un agent présent un jour au sein des Balcons du Dauphiné et quatre jours au sein de la commune. Cette répartition étant conventionnée, de façon assez souple, en prenant en considération le télétravail.

Frédérique Vial précise qu’il est question d’un montant de 12 000 euros annuels.

Olivier Bonnard pose la question du rattachement au pôle et de l’autorité sous lesquels sera placé ce poste.

Le président indique que ce poste fera partie du pôle ingénierie et développement territorial, sous l’autorité de la communauté de communes. Il met l’accent sur la nécessité d’ouvrir le débat en pensant au « tous ensemble » et non pas chacun de son côté.

Éric Gilbert insiste sur des éléments novateurs liés au portage de cet emploi. D’abord, il ne s’agit pas réellement de la création d’un poste d’agent, mais du financement d’une mission. Au bout de 18 mois, la personne rendra les résultats de ces travaux tant à la commune de Crémieu qu’aux Balcons du Dauphiné. C’est pourquoi, selon lui, c’est une expérimentation dont le portage conjoint est adapté.

Le président appuie également que le programme petites villes de demain ait pour but de revitaliser des communes de moins de 20 000 habitants, mais qu’il n’est pas possible d’œuvrer sans les communes voisines, pour des sujets relevant du commerce ou des mobilités par exemple. C’est dans ce cadre que la communauté de communes prend tout son sens, y compris dans le financement de ce poste.



Alain Moyne-Bressand rappelle que six communes de l'intercommunalité se sont portées candidates pour ce projet. Le dossier de Crémieu a été le seul retenu, il le regrette pour les autres communes. Néanmoins, pensant que c'est un sujet intéressant, en priorité pour Crémieu, il met aussi l'accent sur la volonté de la commune de mettre en place des opérations qui favoriseront, tout au moins, l'ensemble des communes proches de Crémieu au sein de la communauté de communes.

Par ailleurs, le temps de travail de ce chef de projet est évalué à environ 75 % pour Crémieu et 25 % pour la communauté de communes. L'intérêt, avant tout, étant de faire rayonner le territoire en amenant des financements, des innovations, des solidarités.

Stéphanie Lienemann félicite la commune de Crémieu. Elle s'attarde sur la convention, sachant que Villemoirieu a été citée à plusieurs reprises dans ce texte. Elle fait donc part de la volonté de Villemoirieu de participer au projet afin qu'il soit compatible avec les attentes locales et pas uniquement avec celles de la ville de Crémieu. Ainsi, elle souligne l'importance de faire partie du comité de pilotage et du comité de projet.

Le président évoque là un projet de bassin de vie. À cet effet, la convention stipule que le COPIL pourra être élargie à d'autres partenaires locaux, en fonction de l'ordre du jour. Il sera effectivement important que les communes limitrophes voire un peu plus loin, soient associées à ce travail, en fonction des sujets.

Olivier Bonnard garantit ne pas être opposé au projet et a toujours soutenu une certaine forme d'expérimentation pour des territoires. Il se satisfait que cela soit bénéfique à la commune de Crémieu et, plus largement, à la communauté de communes. Néanmoins, il maintient qu'il est important de savoir précisément à quel service sera rattaché ce poste.

Le président confirme qu'il s'agit du pôle ingénierie et développement territorial, piloté par Nadège Abon, DGA.

Alain Moyne-Bressand revient à la participation de Villemoirieu pour indiquer qu'il s'en est entretenu avec le maire, Jacques Bracco. Il affirme bien qu'en étant aussi liées, les communes ont tout intérêt, comme avec les autres, à agir ensemble. Il donne alors rendez-vous le 11 mai à 10 h 30 pour la signature de la convention, en mairie de Crémieu. Par ailleurs, le gouvernement ayant désigné un millier de communes comme « petites villes de demain », il faut avancer sur le sujet pour en tirer le maximum de profit, sans pénaliser Crémieu, malgré une lourde organisation et une convention complexe. À ce sujet, le document a déjà été analysé par les services de Crémieu et ceux de la communauté de communes et demandera une étude des communes participantes également.

Le président rectifie alors que, si le conseil communautaire accepte de signer la convention, alors une éventuelle signature sera organisée le 11 mai, en mairie de Crémieu.

Azucena Hernandez précise qu'en termes de communication, le rayonnement de ce projet bénéficiera à l'ensemble du territoire.

***Le conseil communautaire approuve la création d'un poste non permanent à temps complet, à pourvoir par un agent en contrat de projet afin de mettre en œuvre le programme « Petites villes de demain » (recrutement d'un contractuel de catégorie A), à l'unanimité des membres présents et représentés.***

## **6. Création d'un emploi permanent au secrétariat général - service de remplacement**

Aurélien Blanc précise que toutes les créations de postes évoquées lors de la séance ont été préalablement validées par le comité technique du 19 avril 2021.

S'agissant du secrétariat général, créé lors du conseil communautaire du 22 octobre 2020, il se compose d'une secrétaire générale et de quatre assistantes de direction polyvalentes. Ses missions relèvent de la préparation et de l'organisation des assemblées, de l'organisation et de la méthodologie des processus administratifs et de l'assistance de la direction générale, des directions et de la présidence. En tant que vice-président, Aurélien Blanc a régulièrement « la chance » de traiter avec ce secrétariat général qui constitue un point d'ancrage et permet d'avancer de manière sereine. En outre, un comité de travail a été créé en vue de la coopération et de la mutualisation avec les communes. Il en ressort que ces dernières, toutes strates confondues, ont besoin et recherchent régulièrement du personnel le remplacement des agents absents.

Dans le cadre de sa délégation, Jean-Louis Sbaffe a pu rencontrer les représentants d'une quarantaine de communes et peut désormais affirmer que les communes, en particulier rurales, ont besoin de remplacement pour des secrétaires de mairie, qui représentent la pierre angulaire de leur fonctionnement, en complément des élus. Au niveau du comité de travail, les modalités de temporalité sont d'ores et déjà définies avec une

mise en place de ce service de remplacement à compter de septembre 2021. À noter toutefois que le recrutement d’un agent risque de retarder quelque peu l’échéance, le temps d’un préavis. Quoi qu’il en soit, le profil de poste est établi et le recrutement peut être lancé rapidement. De plus, un groupe spécifique travaille sur la mise en place d’un règlement qui sera annexé à la convention de mise à disposition. Il contiendra la définition des besoins, la temporalité de mise à disposition, les outils utilisés dans les communes et leur participation financière.

En contrepoint, le président informe que le service sera payant. La majeure partie des frais inhérents au poste seront pris en charge dans le cadre de remplacement et les frais de déplacement sont également à l’étude. Les éléments seront soumis au bureau voire au conseil communautaire avant septembre 2021.

Denis Thollon indique que chaque commune a son mode de fonctionnement au niveau du rangement, du classement informatique. Par conséquent, il craint que disposer d’un seul agent administratif, pour des remplacements au sein de toutes les communes de l’intercommunalité soit compliqué. Chacun devra donc y mettre du sien par une uniformisation des logiciels et un rangement optimum, pour que cette personne puisse travailler avec efficacité.

En ce qui concerne l’uniformisation de logiciels, le président rappelle que le schéma directeur est en cours.

Jean-Louis Sbaffe se veut rassurant : il sera demandé aux communes de préparer une fiche de poste permettant à la personne d’être tout de suite opérationnelle. Il faudra également qu’un élu, ayant connaissance des modalités de cette fiche, soit à disposition.

Aurélien Blanc ajoute qu’il est attendu de cette personne qu’elle soit expérimentée, voire chevronnée pour s’assurer de la rapidité de son adaptation au sein des différentes communes.

La polyvalence nécessaire, en termes de compétences, semble difficile, selon Azucena Hernandez. Elle prend alors l’exemple d’une personne absente en urbanisme.

Aurélien Blanc rappelle l’objectif de pallier des absences de personnel, au plus urgent. Si la personne dispose de compétences spécifiques en urbanisme, tant mieux, mais il faut surtout qu’elle soit compétente dans les domaines « basiques », tels que l’état civil, qui permettront à une mairie de ne pas rester fermée. Il ajoute que la plupart des secrétaires de mairie ont des compétences assez élevées dans divers domaines, en fonction de leur commune.

Annie Pourtier affirme que ce poste répond à une demande clairement identifiée dans les communes. Néanmoins, au sein de petites communes où une seule secrétaire assure l’ensemble des missions, il est vrai que cette ingénierie lui semble indispensable. Au-delà de la mission première de remplacement, elle réitère sa proposition selon laquelle l’agent pourrait travailler au sein d’une mairie, de façon surnuméraire et sur une tâche ponctuelle et pointue, comme les marchés à procédure adaptée. Son action serait alors extrêmement appréciée des élus, qui ne sont pas toujours formés sur ces points précis.

Le président répond que les premières missions à maîtriser seront les plus courantes soient celles de l’état civil, des finances. Pour l’ingénierie, il y a effectivement des réflexions pour que la communauté de communes puisse apporter des compétences aux communes, mais il ne s’agira peut-être pas de ce personnel, qui sera déjà très polyvalent. Pour ce qui concerne la mise à disposition, si une commune juge qu’elle a besoin de cette ressource et que l’agent est disponible, cette personne pourra apporter son renfort. L’idée est de rendre service aux communes au quotidien.

Denis Thollon comprend que la personne ne pourra pas être spécialiste en tout, mais devra se débrouiller de tout, en s’adaptant aux différents environnements. Il souhaite du courage pour le recrutement.

**Le conseil communautaire approuve la création d’un poste permanent à temps complet, à pourvoir par un agent de catégorie B, à l’unanimité des membres présents et représentés.**

Le président annonce la décision n°62, prise dans le cadre de sa délégation du 01/03/2021 au 31/03/2021, relative à l’installation de la fibre optique à Arandon-Passins par Alsatis pour un montant de 2 688 euros.

## **ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CYCLES DE L'EAU**

### **7. Sortie du Syndicat Mixte du Nord Dauphiné (SMND)**

Francis Spitzner cite tout d'abord la loi NOTRe qui a induit une révision des cartes intercommunales avec l'émergence de deux nouvelles communautés de communes depuis le 1er janvier 2017 : la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et la communauté de communes des Vals du Dauphiné, qui regroupe 36 communes pour 64 000 habitants.

Leurs territoires sont couverts par trois syndicats mixtes chargés de la politique déchets des ménages et assimilés :

- Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) ;
- Le SICTOM de la région de Morestel ;
- Le SICTOM du Guiers.

Le SICTOM de la région de Morestel intervient sur une partie du territoire des seules communautés de communes Balcons du Dauphiné et Vals du Dauphiné. Une étude de l'organisation de la collecte des déchets ménagers sur le territoire a permis de dégager un scénario de réorganisation à deux syndicats mixtes.

Il s'agit, pour de la communauté d'agglomération de la Porte de l'Isère, les Collines du Nord Dauphiné et l'Est Lyonnais, d'un service organisé par le SMND. Pour les Balcons du Dauphiné, les Vals du Dauphiné et le Val Guiers, ce serait un service organisé par le SICTOM de la région de Morestel.

L'organisation institutionnelle envisagée permet ainsi de maintenir deux syndicats mixtes de gestion de déchets ménagers et assimilés au service de deux ensembles de trois EPCI. Les deux ensembles territoriaux sont rendus plus homogènes en termes de typologie de population, urbaine pour le SMND et rurale pour le SICTOM de la région de Morestel élargi.

Les deux ensembles, plus cohérents, pourront :

- Mieux coordonner, de manière homogène et réglementaire, les financements portés par les intercommunalités membres ;
- Mettre en œuvre une organisation, adaptée aux enjeux locaux, des évolutions nécessaires du service par les deux syndicats (extension des consignes de tri, tri à la source des biodéchets, réduction programmée des capacités d'enfouissement, prévention des déchets...).

Les prochaines étapes seront les conditions de sortie, la modification des statuts du SICTOM de Morestel et la demande d'adhésion audit SICTOM de Morestel, pour la partie du territoire non couvert par le syndicat. Elles devront être actées avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021, pour obtenir les premiers arrêtés inter préfectoraux.

Le président résume par l'idée d'être cohérent avec des services uniformisés, en fonction des typologies d'habitats. C'est donc une sage décision même si le travail qu'elle demande est conséquent. Le SICTOM va devoir devenir un syndicat d'importance, d'un coup. Pour l'heure, il s'agit d'une délibération de principe sur la sortie du SNMD.

Thierry Bekhit demande les conditions de cette sortie.

Le président explique qu'une prochaine délibération portera sur les conditions de sortie. Ensuite, le conseil communautaire devra délibérer pour la modification des statuts du SICTOM puis, enfin, sur l'adhésion au SICTOM.

- ***Le conseil communautaire approuve la demande de sortie du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) au 1<sup>er</sup> janvier 2022, à la majorité des membres présents et représentés, avec une abstention.***

Le président annonce deux décisions prises dans le cadre de sa délégation du 01/03/2021 au 31/03/2021 :

- Décision n° 20 : remboursement aux abonnés de la régie des eaux pour 1 472,56 euros ;
- Décision n° 61 : remboursement aux abonnés de la régie des eaux pour 399,79 euros.

## **INGÉNIERIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **8. Convention d’adhésion Petites villes de demain Crémieu - Département de l’Isère**

Le Président rappelle que le sujet a été précédemment abordé.

Stéphanie Lienemann revient sur la page 17 de la convention et la mention « *ne pas créer de surface commerciale dans la couronne de la commune* », car cela impacte directement Villemoirieu. Aussi, page 18 il est indiqué « *localiser les commerces et les services dans la centralité* ». Elle se demande si Villemoirieu pourra avoir des commerces. Page 19, lorsqu’il est écrit que la « *zone commerciale de la Vraie-Croix, Crémieu, Villemoirieu est destinée à accueillir des activités commerciales, dont la surface de vente est supérieure à 300 m<sup>2</sup>* », elle déclare que la commune de Villemoirieu n’a pas été consultée sur ce point. Toujours sur cette page, alors qu’il est mentionné « *à Crémieu et à Villemoirieu, des partenariats sont à trouver pour les places de stationnement* », Stéphanie Lienemann met en garde sur la non-volonté de la commune de devenir un grand parking. Notamment pour discuter de ces points, elle réitère sa demande d’être associée au projet.

Le président répond que ce travail a été validé par la commune de Villemoirieu, dans le cadre du SCOT.

Stéphanie Lienemann précise qu’il s’agissait d’une autre municipalité.

Le président exprime alors qu’il y a continuité du service public. Il apparaît que le maire et que l’ancien maire étaient partie prenante de la municipalité lors du mandat précédent.

Pourtant, selon Stéphanie Lienemann, l’arrivée du tramway n’était pas prévue.

Le président affirme que le tracé était bien prévu dans le SCOT. Toutefois, il ne souhaite pas non plus que Villemoirieu ou Crémieu deviennent de grands parkings et il est persuadé que c’est un avis partagé de tous les membres du conseil communautaire.

Nathalie Péju entend les représentants de Villemoirieu et leurs craintes. Elle pense qu’il serait judicieux d’acter le fait qu’une commune étant impactée par une convention puisse alors participer au comité.

Le président reformule sa réponse : dans le cadre du comité de projet, il est bien inscrit dans cette convention que le projet pourra être élargi en fonction des problématiques qui vont impacter les communes environnantes. Ainsi, il s’engage sur le fait que, dans ce cas, les communes seront partie prenante de la réflexion et de la décision.

Stéphanie Lienemann pense qu’en fonction de l’ordre du jour, c’est assez réducteur et qu’il faudrait plutôt que la commune de Villemoirieu soit partie prenante de toutes les questions.

Alain Moyne-Bressand comprend les questions de la nouvelle adjointe de Villemoirieu. Toutefois, depuis des années, les deux communes travaillent ensemble pour élaborer un plan d’aménagement au niveau de leurs entrées. Aussi, tout ce qui a été mentionné précédemment entre dans le cadre du SCOT. Pour les projets à venir, il s’agira d’une modification du PLU de Crémieu. Mais, pour Villemoirieu, tous les projets sont bien arrêtés depuis longtemps.

Sur le fond, le président ne voit aucune opposition sur le fait que la commune de Villemoirieu soit associée au projet. Néanmoins, il maintient que des sujets seront internes à Crémieu, d’où son opinion de ne pas forcément intégrer Villemoirieu en permanence, mais bien pour les questions qui la concerne.

**Le conseil communautaire autorise la signature de la convention d’adhésion au dispositif « petites villes de demain ».**

### **9. Acquisition des parcelles appartenant à madame et monsieur Royer, cadastrées sections B 2575 et 2576 situées sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin**

Le président commence par situer le bien, proche de la ZAC des Nappes, et de l’entreprise Hexcel Renforcements. Historiquement, la communauté de communes avait acquis la maison Morel. Une délibération a également permis l’acquisition du terrain Reveillard de 6 656 m<sup>2</sup>, laquelle est en cours de signature. Désormais, il s’agit d’acquérir la résidence Royer qui comprend une maison de 250 m<sup>2</sup> avec un terrain de 3 470 m<sup>2</sup>.

Procès-verbal – Conseil communautaire du 29/04/2021 – Approuvé en conseil communautaire le 27/05/2021 à l'unanimité  
Pour information, Hexcel est une entreprise fleuron du territoire, grâce à un savoir-faire reconnu dans le domaine du tissage carbone pour l'aéronautique. Bien qu'elle connaisse une phase plus compliquée en cette période de crise sanitaire, l'entreprise n'a pas mis en œuvre de plan social et résiste en attendant la reprise de l'industrie aéronautique. Ainsi, une stratégie foncière est appliquée par la CCBD, afin de permettre l'expansion de cette entreprise locale et de pouvoir régler des questions d'accès.

Le président explique donc que l'idée n'est pas de détruire, mais de pouvoir proposer à l'entreprise de racheter ces terrains si le besoin s'en fait sentir. Dans l'intervalle, la communauté de communes met en location ces biens dans une logique vertueuse.

Les domaines ont évidemment été saisis pour établir le montant d'acquisition à 290 000 euros. Le Président ajoute que la maison avait été achetée 230 000 euros, en 2017 et le terrain Reveillard pour 66 560 euros, en janvier 2021.

**Le conseil communautaire approuve l'acquisition du bien pour un montant de 290 000 € à l'unanimité des membres présents et représentés. Il est précisé que les frais de notaire sont à la charge de la communauté de communes.**

*Le président donne la parole à Olivier Bonnard qui souhaitait intervenir lors du point 6.*

Olivier Bonnard souhaite revenir sur un problème récurrent : le rôle des centres de gestion qu'il trouve défaillants. Se pose alors la question du fait de ne pas saisir le centre de gestion, pour la communauté de communes et donc celle du niveau de cotisation.

Le président partage cette analyse. Il reconnaît de fortes problématiques pour recruter et pour remplacer les agents. En l'occurrence, cela fait longtemps que la communauté de communes ne compte plus sur le centre de gestion. C'est donc effectivement un sujet à travailler.

Parmi les décisions prises par le Président, dans le cadre de sa délégation du 01/03/2021 au 31/03/2021, ce dernier cite les suivantes :

- Décision n° 22 : réalisation d'analyses de l'air dans les crèches pour 5 664 euros TTC ;
- Décision n° 23 : demande de subvention « Atlas de la biodiversité communale 2021 » pour 234 000 euros ;
- Décision n° 24 : déplacement de l'aire de vidange des camping-cars à Morestel sur le parking de ViaRhôna par l'entreprise Paillet pour 19 347,60 euros TTC ;
- Toutes les décisions ayant attiré à l'entretien des espaces verts ;
- Décision n° 60 : constitution de servitudes entre la CCBD et madame Combe et monsieur Barge – Accès entreprises de la ZA des Petites Champagnes à Hières sur Amby, sans incidence financière.

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/03/2021 au 31/03/2021

- Décision n° 07 : avenant n° 1 à la convention opérationnelle entre la commune de Montalieu-Vercieu, la CCBD et l'Épora (Site manudo – 38A020), sans incidence financière ;
- Décision n° 08 : cession d'une parcelle de terrain à madame et monsieur Devilla – ZA du Mont-Revolon à Montalieu-Vercieu pour 87 948 euros ;
- Décision n° 09 : charte de coopération économique et sociale avec les aéroports de Lyon, sans incidence financière.

## **SERVICES À LA POPULATION**

### **10. Modification des tarifs du festival Isle en scène**

Annie Pourtier rappelle que le festival Isle en scène devait se tenir du 14 au 21 mai 2021. Compte tenu du contexte sanitaire non favorable à son maintien, un lieu de report est envisagé. En effet, Annie Pourtier est au regret d'annoncer que la ferme des Dames ne sera pas disponible pour accueillir le festival durant l'été. C'est alors qu'est venue l'idée d'organiser l'événement à Brangues, sur le domaine Paul Claudel puisque, sur ce même site, se déroule le festival du solstice, du 18 au 27 juin 2021. Ainsi, en suivant, se déroulera le festival de l'Isle en scène, du 3 au 5 juillet 2021. En revanche, les groupes Pony Pony Run Run et ARFI ne pourront participer à ces dates. Le premier ne sera pas remplacé et le spectacle famille sera remplacé par une proposition de concert rock jeune.

Annie Pourtier présente alors les concerts de ce festival :

- Samedi 3 juillet, 21 h : André Manoukian et Élodie Frégé, qui remplace China Moses
- Dimanche 4 juillet, 18 h : Leila Huisoud
- Lundi 5 juillet 21 h : Les Négresses vertes.

Procès-verbal – Conseil communautaire du 29/04/2021 – Approuvé en conseil communautaire le 27/05/2021 à l'unanimité  
Au regard de cette nouvelle programmation avec un spectacle en moins, il est proposé un tarif plein pour l'achat de 3 spectacles (hors concert Famille) à 55 euros au lieu de 64 euros et un tarif réduit pour l'achat de 3 spectacles (hors concert Famille) à 40 euros au lieu de 48 euros.

Enfin, Annie Pourtier explique que le site sélectionné est un choix de raison puisqu'il permet la mutualisation des équipements techniques et des moyens humains, notamment entre régisseurs. Elle met en avant que cette organisation est possible grâce à l'accord de la famille Claudel qu'elle remercie. Par ailleurs, elle témoigne de la fidélité de la communauté de communes envers la commune de Saint-Baudille, puisqu'il s'agit d'un report éphémère pour sauver ce festival. Pour terminer, elle souligne l'enjeu artistique et culturel fort puisque sur ce site, cohabiteront Racine et les Négresses vertes.

- ***Le Conseil communautaire approuve la modification des tarifs telle que proposée, à l'unanimité des membres présents et représentés.***

### **Questions diverses**

Tout d'abord, dans le cadre de la réalisation du diagnostic territorial de la Convention Territoire Globale (CTG), le président informe d'un appel à candidatures de différents profils pour participer à des groupes de discussion afin de relever des données « humaines ». Il remercie alors les membres du conseil de relayer l'information, avant le 3 mai 2021.

Ensuite, le président partage des recherches de personnel au sein des communes :

- Un DGS à Corbelin ;
- Une secrétaire pour 20 h par semaine à Vernas ;
- Un CDD de 3 mois pour remplacement de DGS à Trept.

Stéphanie Lienemann aborde le sujet des factures d'eau de la commune sur la période d'avril 2019 à avril 2020, après la prise de compétence par la communauté de communes. Le transfert de compétence datant du mois de janvier, elle attend donc un message officiel déclarant que seront remboursés les montants d'avril 2019 à décembre 2020.

À ce propos, le président et Sylvain Granger sont destinataires d'un courriel de Jacques Bracco, ce jour. Ils se saisissent du sujet et s'engagent tous deux à apporter une réponse au plus tôt.

Le président clôt la séance en annonçant le prochain conseil communautaire qui aura lieu le 27 mai 2021.

*La séance est levée à 20 h 20.*